

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2006

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoint)
ROUANET Christian - BELOTTI Michel - LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette - GOMEZ
Jacqueline

CAZORLA Jean-Luc donne pouvoir à PIZOT Roger
CHABERT Raphaël donne pouvoir à RENUCCI Thierry

Absents excusés : ARNIAUD Gérard - SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

APPROBATION DU DOSSIER D'ETUDE SUR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **APPROUVE** le dossier d'étude sur le zonage d'assainissement
- **INDIQUE** qu'une approbation définitive du document de zonage d'assainissement interviendra après enquête publique.

ADOPTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE AU 01/07/2006 :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** l'actualisation du régime indemnitaire des agents de la Commune en définissant le cadre général et le contenu filière par filière.

Cette présente décision **ANNULE** et **REPLACE** la délibération n° 93/2005.

DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR « ASSOCIATION RESONANCES » (Médiation Familiale) :

Après avoir pris connaissance du but de l'Association « Résonance » relatif à la médiation familiale.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** d'allouer une subvention de 500.00 € à l'Association « Résonances » qui tiendra des permanences en Mairie.
- **DECIDE** un virement de crédits de l'article 61522 (Entretien des bâtiments) à l'article 6574 (Subventions).

COMPLEMENT SUBVENTION CRECHE « LES ENFANTS DU LUBERON » :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** de verser un complément de subvention à la crèche « Les enfants du Lubéron » à Mirabeau d'un montant de 3 711.00 € pour l'année 2005/2006,
- **DECIDE** un virement de crédits de l'article 61522 (Entretien des bâtiments) à l'article 6574 (Subventions).

DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE FORMULEE PAR « L'ASSOCIATION ST PAUL LOISIRS » :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'allouer à l'Association « ST PAUL LOISIRS » un supplément de subvention d'un montant de 2 112.00 €, pour le règlement du repas annuel du 3^{ème} âge.

- **DECIDE** un virement de crédits de l'article 61522 (Entretien des bâtiments) à l'article 6574 (Subventions).

RESTITUTION DU LOGEMENT DE FONCTION FORMULEE PAR LA POSTE – Direction Locale de l'Immobilier (avenant au bail du 28/11/2001).

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'adresser un courrier à la Poste (Direction Locale de l'Immobilier de Marseille), pour les informer que la restitution de l'appartement n'est pas envisageable puisqu'une seule porte dessert : bureaux, dépendances, et appartement.

RAPPORT ANNUEL 2005 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C) ETABLI PAR LA C.P.A.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PREND** acte du rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) rédigé par la Communauté du Pays d'Aix.

DEMANDE LOCAL (GARAGE COMMUNAL ZONE) FORMULEE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS D'AIX EN PROVENCE :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTÉ** de mettre à la disposition de l'Office National des Forêts à titre gratuit, le local n°4 (Garage Communal) à la Zone Rourabeau.

⋮
A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de louer la machine à affranchir connectée avec la Société Néopost France,
- **DIT** que l'abonnement location - entretien sera imputé à l'article 6156 « Maintenance » du Budget Communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes pièces tant administratives que financières.

DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES 13 :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône,
- **DIT** que les crédits seront inscrits chaque année au Budget Communal – article 6281 (cotisations),
- **DESIGNE** comme représentant « Forêt » de la Commune, Monsieur RENUCCI Thierry.

COMMUNE DE RIAN : DEMANDE DE PARTICIPATION SUR L'ELABORATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de ne pas s'associer à la procédure de révision simplifiée du P.O.S de la Commune de RIAN.

COMMUNE DE JOUQUES : DEMANDE DE PARTICIPATION SUR L'ELABORATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de ne pas s'associer à la procédure de révision simplifiée du P.O.S de la Commune de JOUQUES.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.